



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA MODERNISATION

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sous-direction de la Formation et des Concours

Bureau des Concours et Examens professionnels
RH4B

**CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCÈS A L'EMPLOI DE
SECRETAIRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES
(CADRE GENERAL ET CADRE D'ORIENT)
AU TITRE DE L'ANNÉE 2019**

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Vendredi 28 septembre 2018

ÉPREUVE FACULTATIVE DE GESTION DES ENTREPRISES

Rédaction, à partir d'un dossier, d'une note ayant pour objet de vérifier la capacité du candidat à analyser un cas pratique et son aptitude à proposer des solutions cohérentes, simples et efficaces.

Durée totale de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 1

Seuls comptent les points au-dessus de 10 sur 20.


SUJET AU VERSO

Ce dossier comporte 23 pages (page de garde et sommaire non compris).

SUJET :

Vous êtes chargé de mission de l'ambassadeur français auprès des pays de l'ASEAN.

L'ambassadeur thématique, nouvellement nommé, reçoit prochainement une délégation d'entreprises françaises ayant d'importants intérêts commerciaux en Indonésie et en Malaisie. Ces entreprises sont particulièrement inquiètes des risques de rétorsion commerciale de la part des autorités indonésiennes et malaisiennes en raison des débats sur l'huile de palme. Elles sollicitent un entretien avec l'ambassadeur pour connaître la position française sur ce sujet.

L'ambassadeur vous demande de préparer un dossier rappelant brièvement les termes du débat européen relatif à l'importation d'huile de palme en provenance d'Indonésie et de Malaisie, ainsi que la position française à ce sujet. Vous évalueriez l'exposition de nos entreprises au risque de mesures de rétorsion commerciale de la part des pays producteurs d'huile de palme, et ses implications pour notre balance commerciale avec ces pays d'Asie du Sud-Est. Vous proposerez enfin des éléments de langage sur lesquels l'ambassadeur pourra s'appuyer lors de cet entretien et qui pourront être mobilisés par les entreprises auprès de leurs interlocuteurs indonésiens et malaisiens afin de conserver de bonnes relations commerciales.

SOMMAIRE :

Document n°1 : Déclaration d'Amsterdam (7 décembre 2015), 3 p.

Document n°2 : Résolution du Parlement européen du 4 avril 2017 sur l'huile de palme et la déforestation des forêts tropicales humides. 4 p.

Document n°3 : Plan Climat (6 juillet 2017), 1 p.

Document n°4 : Factsheet on Palm Oil, SEAE, 24 avril 2018, 2 p.

Document n°5 : Article « L'Europe trouve un accord sur les énergies renouvelables », 14 juin 2018, *Le Monde*. 2 p.

Document n°6 : Communiqué de presse du MTES relatif à la directive Energies renouvelables, 14 juin 2018. 1 p.

Document n°7 : Article « Ce que prépare la France contre la déforestation », 25 juin 2018, *Le Journal du Dimanche*, 1 p.

Document n°8 : Extraits du site France Diplomatie : dossiers « pays » sur l'Indonésie et la Malaisie, parties sur les « relations économiques » entre la France et ces pays. 1 p.

Document n°9 : Extraits du rapport annuel 2017 de Dassault Aviation. 2p.

Document n°10 : Extrait du site internet du consortium "Rafale International" pour la promotion du Rafale en Malaisie.1p.

Document n°11 : Dépêche Reuters : signature d'une lettre d'intention entre Airbus et l'Indonésie sur l'acquisition d'A400M. 1p.

Document n°12 : Présentation des intérêts de Thales en Indonésie. 1p.

Document n°13 : Communiqué de presse de Total sur sa bio-raffinerie de La Mède, 16 mai 2018. 1p.

Document n°14 : Article « Et si l'huile de palme compromettait les chances du Rafale en Malaisie, 8 mars 2018, *L'Usine nouvelle*. 1 p.

Document n°15 : Article « Huile de palme : l'Indonésie pousse l'UE à revoir à la baisse ses normes », 16 février 2018, *La Tribune*. 1 p.

The Amsterdam Declaration in Support of a Fully Sustainable Palm Oil Supply Chain by 2020

by undersigned European countries

Denmark

*Eva Kjer Hansen,
Minister for the Environment and Food*

France

*Ségolène Royal
Minister of Environment, Energy and the Sea, In charge of International
Climate Relations
Barbara Pompili
Secretary of State in charge of Biodiversity*

Germany

*Gerd Müller,
Federal Minister for Economic Cooperation and Development Germany
Christian Schmidt,
Federal Minister of Food and Agriculture*

Netherlands

*Lillian Ploumen,
Minister for Foreign Trade and Development Cooperation*

Norway

*Vidar Helgesen,
Minister for Climate and Environment*

United Kingdom

*Justine Greening,
Secretary of State for International Development*

*Amsterdam,
The Netherlands, 7 December 2015*

PREAMBLE

During the past decade, the global demand for vegetable oils has grown by more than 5% a year – and is expected to maintain this growth for the next 10 years. Palm oil is the most produced and traded vegetable oil in the world, accounting for 40% of all vegetable oils traded internationally. It is highly efficient in terms of yield per hectare, and global production of palm oil has doubled since 2000. It is highly versatile in its use and an important ingredient for food, feed, fuel and oleochemical products.

Growing demand puts pressure on land use, often at the expense of local communities, fragile ecosystems and tropical forests and, if not managed well, affects climate change in several and substantial ways. The palm oil sector is important to millions of farmers and their families and contributes to economic development.

As the world's largest economy, Europe has an opportunity and responsibility to move the global economy to a more sustainable path. Europe is the second largest global import market for palm oil and home to some of the world's biggest brands and companies. Europe can be an important 'game changer' when it comes to a sustainable palm oil supply chain for the world. This can only be achieved if all public and private stakeholders work together in a coherent way according to each role and responsibility. This includes industry parties, civil society and governments of producing and consuming countries.

We, the Signatories, reiterate the importance of the recently agreed Sustainable Development Goals calling for, among other things, sustainable production and consumption, and ensuring food security and nutrition, ending poverty, combating climate change, and halting biodiversity loss, land degradation and deforestation.

We, the Signatories, are encouraged by the European private sector organisations engaged in the palm oil supply chain joining forces in a commitment and drive towards 100% sustainable sourcing and trade and increased traceability of this commodity by no later than 2020, referred to here as the "Commitment" (see separate document: Commitment to Support 100% Sustainable Palm Oil in Europe), and therefore declare,

THE DECLARATION

As European countries and as member states of the European Union, we take note and declare ourselves supportive of the private sector-driven "Commitment to Support 100% Sustainable Palm Oil in Europe", as signed by European national sector organisations engaged with the palm oil supply chain at the Amsterdam Conference on the "EU and Global Value Chains".

In support of this declaration

1. We will promote the goal of a fully sustainable palm oil supply chain, as described in said "Commitment".
2. We encourage all stakeholders to support the improvement and further development of sustainability standards towards sustainable palm oil production.
3. We invite the European Commission to facilitate an annual dialogue with the national governments, especially the signatories, the members of the

European Sustainable Palm Oil Advocacy Group, the national commitments on sustainable palm oil, key private sector actors and civil society on progress, bottlenecks and opportunities in the public-private sphere towards achievement of the "Commitment".

4. We encourage European companies involved in the palm oil global supply chain to implement the OECD Guidelines for Multinational Enterprises and notably the forthcoming FAO-OECD Guidance for Responsible Agricultural Supply Chains.
5. We invite the European Commission to keep us, the Signatories, informed about the outcome of this dialogue and progress towards achievement of the "Commitment".
6. We invite and encourage European companies and countries to align and engage with the "Commitment" and the national action plans for implementation in their home country, and to take all necessary internal measures towards a fully sustainable palm oil supply chain by 2020, in line with international applicable commitments and EU Directives.
7. We will encourage engagement through development relations and dialogues on trade relations at European and signatory state level with major producing countries and major importing countries like India and China on strengthening responsible and sustainable production in the palm oil supply chain and shifting demand towards sustainable palm oil in the world market.
8. We encourage civil society, private sector and governments to promote the monitoring of the implementation of the commitments.

We invite other EU member states as well as non-EU member states to join this declaration.

Parlement européen

2014-2019



TEXTES ADOPTÉS

P8_TA(2017)0098

Huile de palme et déforestation des forêts tropicales humides

Résolution du Parlement européen du 4 avril 2017 sur l'huile de palme et la déforestation des forêts tropicales humides (2016/2222(INI))

Le Parlement européen, (...)

A. considérant que l'Union européenne a ratifié l'accord de Paris et qu'elle devrait jouer un rôle fondamental dans la réalisation des objectifs fixés en matière de lutte contre les changements climatiques, de protection de l'environnement et de développement durable;

B. considérant que l'UE a apporté une contribution essentielle à la formulation des objectifs de développement durable (ODD) auxquels la question de l'huile de palme est étroitement liée (...)

C. considérant que l'Union européenne s'est engagée, dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030, à promouvoir la mise en oeuvre d'une gestion durable de tous les types de forêts, à mettre fin à la déforestation, à réhabiliter les forêts dégradées et à accroître de manière importante le boisement et le reboisement à l'échelle mondiale d'ici 2020, ainsi qu'à garantir des modes de consommation et de production durables, à encourager les entreprises à adopter des pratiques durables et à insérer dans leurs rapports périodiques des informations sur la durabilité de leurs activités, et à promouvoir des pratiques durables en matière de marchés publics à l'échelle mondiale d'ici 2020, conformément aux politiques nationales et aux priorités mondiales;

D. considérant que la déforestation mondiale résulte de nombreux facteurs, parmi lesquels la production de biens agricoles tels que le soja, le boeuf, le maïs et l'huile de palme;

E. considérant que le défrichage illégal aux fins de l'agriculture commerciale est responsable de près de la moitié (49 %) de l'ensemble des activités de déforestation tropicale qui ont eu lieu récemment et que ces activités sont dictées par la demande étrangère de biens agricoles comme l'huile de palme, le boeuf, le soja et les produits du bois; que, selon les estimations, la conversion illégale de forêts tropicales aux fins de l'agriculture commerciale produirait 1,47 gigatonne de CO₂ chaque année, ce qui équivaut à 25 % des émissions annuelles de l'Union dues aux combustibles fossiles;

F. considérant que les incendies de friches qui ont eu lieu en 2015 en Indonésie et à Bornéo sont les plus graves incendies observés depuis près de deux décennies et qu'ils sont dus aux changements climatiques mondiaux, au changement d'affectation des sols et à la déforestation; que les conditions de sécheresse extrême observées dans les régions en question pourraient devenir plus courantes à l'avenir si des mesures concertées ne sont pas prises pour prévenir les incendies;

G. considérant que les incendies de friches qui ont eu lieu en Indonésie et à Bornéo ont exposé 69 millions de personnes à une pollution de l'air nocive pour la santé et sont responsables de milliers de décès prématurés;

H. considérant que les incendies indonésiens résultent généralement du défrichage des terres réalisé en vue d'étendre les plantations de palmiers à huile ou pour d'autres utilisations agricoles; que 52 % des incendies indonésiens se sont déroulés, en 2015, dans des tourbières riches en carbone, ce qui a fait du pays l'un des principaux responsables du réchauffement planétaire au monde; (...)

N. considérant que la demande d'huiles végétales en général tend à croître, tandis que la demande d'huile de palme devrait, d'après les estimations, doubler d'ici 2050; que, depuis les années 70 à aujourd'hui, l'Indonésie et la Malaisie ont concentré 90 % de l'augmentation de la production d'huile de palme; que la culture du palmier à huile progresse aussi dans d'autres États asiatiques ainsi qu'en Afrique et en Amérique latine, où l'on assiste constamment à la création de nouvelles plantations et à l'extension des plantations existantes, ce qui portera encore préjudice à l'environnement; constate toutefois que le remplacement de l'huile de palme par d'autres huiles végétales nécessiterait la culture de surfaces plus vastes;

O. considérant que l'utilisation massive d'huile de palme s'explique principalement par le faible coût de ce produit qui, lui-même, s'explique par l'augmentation du nombre de plantations de palmiers à huile dans les zones déboisées; que l'utilisation de l'huile de palme dans l'industrie alimentaire s'inscrit dans un modèle de production et de consommation de masse et non durable, qui va à l'encontre de l'utilisation et de la promotion des circuits courts et des ingrédients et des produits biologiques et de haute qualité; (...)

W. considérant que, selon les estimations, 1 million d'hectares de terres seront converties au niveau mondial pour la culture d'huile de palme destinée aux biocarburants d'ici 2020, dont 0,57 million d'hectares de forêts primaires d'Asie du Sud-Est;

X. considérant que le changement total d'affectation des sols causé par le mandat sur les biocarburants de l'Union européenne à l'horizon 2020 concerne 8,8 millions d'hectares de terres, dont 2,1 millions d'hectares de terres en Asie du Sud-Est qui sont converties sous l'effet de l'expansion des plantations d'huile de palme, la moitié au détriment des forêts tropicales et des tourbières; (...)

Remarques générales

1. rappelle que l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et la gestion durable des forêts sont des objectifs fondamentaux des ODD;
2. rappelle que les forêts sont essentielles à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets;
3. constate la complexité des facteurs concourant à la déforestation, tels que le défrichement des terres pour y installer du bétail ou des cultures, en particulier pour y produire du soja destiné à l'alimentation du bétail européen ou encore de l'huile de palme, mais aussi l'étalement urbain, l'exploitation forestière et d'autres activités agricoles intensives;
4. observe que 73 % de la déforestation mondiale résulte du défrichement de terres réalisé pour la production de matières premières agricoles, et que 40 % de la déforestation mondiale est imputable au passage à des plantations en monoculture de palmiers à huile à grande échelle;
5. observe que l'exploitation de l'huile de palme n'est pas la seule cause de déforestation, mais que le développement de l'exploitation forestière illégale et les pressions démographiques sont également responsables de cette situation;
6. observe que l'empreinte écologique d'autres huiles végétales produites à partir de graines de soja, de colza et d'autres cultures est bien plus élevée et que celles-ci requièrent une utilisation bien plus vaste des terres que l'huile de palme; constate que d'autres cultures d'oléagineux nécessitent généralement un recours plus large aux pesticides et aux engrais;
7. constate avec inquiétude que la ruée mondiale sur les terres est stimulée par la demande mondiale accrue en biocarburant et en matières premières, ainsi que par la spéculation sur les biens fonciers et sur les produits agricoles de base;
8. rappelle que l'Union est un grand importateur de produits issus du déboisement, avec des conséquences désastreuses sur la biodiversité;
9. constate qu'un peu moins d'un quart (en valeur) de tous les produits agricoles de base issus de la déforestation illégale et négociés à l'échelle internationale sont destinés à l'Union européenne, dont, au total, 27 % du soja, 18 % de l'huile de palme, 15 % du boeuf et 31 % des cuirs;
10. souligne que pour lutter de manière efficace contre la déforestation liée à la consommation de produits agricoles, l'Union devrait envisager de prendre des mesures relatives non seulement à la production d'huile de palme, mais aussi à tous les produits agricoles importés;
11. rappelle que la Malaisie et l'Indonésie sont les principaux producteurs d'huile de palme, ces pays assurant environ 85 à 90 % de la production mondiale, et accueille avec satisfaction l'extension de la forêt primaire en Malaisie depuis 1990 mais reste préoccupé par la déforestation en Indonésie, qui progresse actuellement à un rythme de 0,5 % de perte totale tous les cinq ans;
12. rappelle que l'Indonésie est récemment devenue le troisième plus gros émetteur mondial de CO₂ et qu'elle souffre d'une réduction de sa biodiversité, plusieurs espèces animales sauvages se trouvant menacées d'une extinction imminente;
13. rappelle que l'huile de palme représente environ 40 % des échanges mondiaux des huiles végétales et que l'Union en est le deuxième plus grand importateur mondial avec environ 7 millions de tonnes par an;
14. s'inquiète de ce qu'environ la moitié de la surface forestière illégalement défrichée soit utilisée pour la production d'huile de palme pour le marché européen; (...)

Recommandations

26. invite la Commission à honorer les engagements internationaux de l'Union européenne, et notamment ceux pris dans le cadre de la COP21, du forum des Nations unies sur les forêts (FNUF), de la convention des Nations unies sur la diversité biologique, de la déclaration de New York sur les forêts et de l'objectif de développement durable consistant à mettre un terme à la déforestation d'ici à 2020;
27. relève l'intérêt que recèlent les initiatives telles que la déclaration de New York sur les forêts, laquelle vise à concourir à la réalisation des objectifs du secteur privé consistant à éliminer la déforestation résultant de la production de matières premières agricoles telles que l'huile de palme, le soja, le papier ou les produits à base de viande de boeuf

à l'horizon 2020; constate que certaines entreprises ont des objectifs plus ambitieux, mais que, si 60 % des entreprises intervenant dans les échanges d'huile de palme ont souscrit à de telles initiatives, 2 % seulement peuvent à l'heure actuelle déterminer, en remontant jusqu'à la source, l'origine de l'huile de palme dont elles font le commerce⁵;

28. prend acte des efforts et des progrès du secteur de production alimentaire pour s'approvisionner en huile de palme certifiée durable (CSPO); demande à tous les secteurs qui utilisent de l'huile de palme de redoubler d'efforts afin de s'approvisionner en CSPO;

29. invite la Commission européenne, et tous les États membres qui ne l'ont pas encore fait, à faire la preuve de leur volonté d'oeuvrer à l'établissement d'un engagement, au niveau de toute l'Union, consistant à s'approvisionner en huile de palme 100 % certifiée durable (CSPO) d'ici à 2020, notamment en signant et en appliquant la déclaration d'Amsterdam en faveur de l'élimination de la déforestation des chaînes des produits agricoles de base avec les pays européens, et à oeuvrer à demander au secteur de prendre des engagements, notamment en signant et en appliquant la déclaration d'Amsterdam en faveur d'une chaîne de production entièrement durable pour l'huile de palme à l'horizon 2020;

30. demande que les entreprises qui produisent de l'huile de palme adhèrent à l'accord de Bangkok relatif à une approche unifiée dans la mise en oeuvre des engagements en matière de lutte contre la déforestation, et qu'elles utilisent l'approche du *High Carbon Stock* (HCS), qui aide à déterminer les régions propices à la plantation de palmiers à huile, comme des terres dégradées peu aptes au stockage de CO₂ ou de faible valeur naturelle;

31. demande à l'Union européenne de persévérer dans son engagement à faire progresser les négociations en cours sur les accords de partenariat volontaire FLEGT et de veiller à ce que les accords définitifs couvrent le bois issu de la conversion forestière liée à la production d'huile de palme; souligne la nécessité de veiller à ce que ces accords soient conformes au droit international et aux engagements pris en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme et de développement durable, et qu'ils débouchent sur des mesures satisfaisantes de conservation et de gestion durable des forêts, notamment la protection des droits des populations locales et autochtones; fait observer qu'une démarche analogue pourrait être adoptée afin de garantir des chaînes d'approvisionnement d'huile de palme responsables; propose que l'action de l'Union dans le secteur de l'huile de palme s'inspire des principes énoncés dans l'accord FLEGT, à savoir le dialogue entre les différents acteurs et la résolution des problèmes fondamentaux de gouvernance dans les pays producteurs, ainsi que des politiques de soutien aux importations de l'Union; relève que de telles mesures pourraient contribuer à améliorer les contrôles du secteur de l'huile de palme dans les pays de destination;

32. relève que la coopération avec les pays producteurs à travers l'échange d'informations sur le développement et les pratiques commerciales durables et économiquement viables constitue un élément important; soutient les pays producteurs dans leurs efforts visant à développer des pratiques durables susceptibles de contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie et de l'économie dans ces pays;

33. invite la Commission à encourager les échanges de bonnes pratiques en matière de transparence et la collaboration entre les pouvoirs publics et les entreprises qui utilisent de l'huile de palme, et, de concert avec les États membres, à oeuvrer avec les pays tiers à l'élaboration et à la mise en oeuvre de dispositions législatives nationales et au respect des droits fonciers coutumiers des communautés afin de garantir la protection des forêts, des populations forestières et de leurs moyens d'existence;

34. invite la Commission à évaluer la nécessité de mettre en place des mécanismes pour lutter, dans le cadre de l'accord de partenariat volontaire du plan d'action FLEGT, contre la conversion des forêts aux fins de l'agriculture commerciale et de donner plus de poids, dans ce processus, aux organisations de la société civile et aux communautés autochtones ainsi qu'aux agriculteurs et aux propriétaires terriens;

35. demande que l'Union européenne, en complément des accords de partenariat volontaire, élabore une législation s'inscrivant dans le prolongement de ces accords dans le domaine de l'huile de palme, sur le modèle du règlement de l'Union européenne sur le bois, qui couvre à la fois les entreprises et les établissements financiers; constate que l'Union européenne a réglementé les chaînes d'approvisionnement du bois, des produits issus de la pêche et des minerais provenant des zones de conflit, mais n'a pas encore agi en ce qui concerne les chaînes d'approvisionnement des produits agricoles de base présentant un risque pour les forêts; prie instamment la Commission et les États membres de consacrer davantage d'efforts à la mise en oeuvre du règlement sur le bois, afin de mieux mesurer son efficacité et de déterminer s'il peut être utilisé comme modèle pour un nouvel acte législatif de l'Union destiné à empêcher la vente, dans l'Union européenne, d'huile de palme produite d'une façon non durable;

36. demande à la Commission de lancer des campagnes d'information en coopération avec tous les acteurs pertinents des secteurs public et privé pour fournir aux consommateurs des informations complètes sur les conséquences environnementales, sociales et politiques positives d'une production durable d'huile de palme; demande à la Commission européenne de veiller à ce que les consommateurs soient informés qu'un produit est durable via un signe immédiatement reconnaissable pour tous les produits contenant de l'huile de palme, et recommande vivement que ce signe figure sur les produits ou leur emballage, ou soit facilement accessible à l'aide de dispositifs technologiques;

37. demande à la Commission de collaborer étroitement avec d'autres grands consommateurs d'huile de palme, comme la Chine, l'Inde et les pays producteurs, afin de les sensibiliser et d'étudier des solutions communes au problème de la déforestation tropicale et de la dégradation des forêts;

38. attend avec intérêt les études de la Commission sur la déforestation et sur l'huile de palme, qui devraient être présentées dans les plus brefs délais après leur achèvement;
39. invite la Commission à fournir des données complètes sur l'utilisation et la consommation d'huile de palme en Europe et sur son importation dans l'Union européenne;
40. demande à la Commission d'intensifier ses recherches afin de recueillir des informations relatives aux conséquences de la consommation européenne et des investissements européens sur le processus de déforestation, les problèmes sociaux, les espèces menacées et la pollution environnementale dans les pays tiers, et l'invite à demander aux partenaires commerciaux de pays tiers de suivre son exemple;
41. demande à la Commission de développer des technologies et de présenter un plan d'action concret, notamment des campagnes d'information, qui permettraient de réduire l'incidence de la consommation européenne et des investissements européens sur la déforestation dans les pays tiers;
42. prend acte de la contribution positive des systèmes de certification existants, mais constate avec regret que ni le RSPO, ni l'ISPO, ni le MSPO, ni aucun autre grand système de certification reconnu n'interdisent effectivement à leurs membres de convertir des forêts humides ou des tourbières en plantations de palmiers; estime dès lors que ces grands systèmes de certification ne limitent pas efficacement les émissions de gaz à effet de serre pendant le processus de création et d'exploitation des plantations, et que, en conséquence, ils ne sont pas parvenus à éviter les puissants incendies de forêts et de tourbières; demande à la Commission de garantir un contrôle et un suivi indépendants de ces systèmes de certification, afin de garantir que l'huile de palme mise sur le marché de l'Union satisfait à toutes les normes nécessaires et est produite de manière durable; relève que la question de la durabilité dans le secteur de l'huile de palme ne peut être résolue par la seule application de mesures et de politiques volontaires, mais que des règles contraignantes et des systèmes de certification obligatoire sont nécessaires également pour les entreprises du secteur de l'huile de palme;
43. demande à l'Union européenne d'introduire des critères de durabilité minimaux pour l'huile de palme et les produits contenant de l'huile de palme qui entrent sur le marché de l'Union, pour garantir que l'huile de palme disponible dans l'Union:
- n'a pas entraîné de dégradation des écosystèmes, comme la déforestation des forêts primaires et secondaires et la destruction ou la dégradation d'autres habitats écologiques précieux, directement ou indirectement, et ne cause pas de perte de biodiversité, en particulier les espèces animales et végétales menacées,
 - n'est pas à l'origine de changements dans les pratiques de gestion des terres qui aient eu des conséquences négatives pour l'environnement,
 - n'est pas à l'origine de problèmes économiques, sociaux et environnementaux ni de conflits, notamment le travail des enfants, le travail forcé, l'accaparement des terres ou l'expulsion des populations autochtones ou locales,
 - respecte pleinement les droits fondamentaux et les droits sociaux, et respecte totalement les normes sociales et professionnelles visant à garantir la sécurité et le bien-être des travailleurs,
 - permet d'intégrer les petits cultivateurs d'huile de palme dans le système de certification et garantit leur juste participation aux bénéfices,
 - est cultivée dans des plantations qui sont gérées en ayant recours à des techniques agroécologiques modernes afin de favoriser la conversion à des pratiques agricoles durables pour minimiser les conséquences environnementales et sociales néfastes;
44. relève l'existence de normes strictes de production responsable d'huile de palme, notamment celles du Palm Oil Innovation Group (POIG), que les entreprises et les systèmes de certifications n'ont cependant pas encore largement adoptées, à l'exception du RSPO Next;
45. constate qu'il importe que tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement soient en mesure de faire la distinction entre l'huile de palme, ses résidus et produits dérivés d'origine durable et non durable; insiste sur l'importance que revêtent la traçabilité des produits de base et la transparence à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement;
46. invite l'Union européenne à mettre en place un cadre réglementaire contraignant qui garantisse la traçabilité de toutes les chaînes d'approvisionnement des importateurs de produits agricoles de base jusqu'à l'origine des matières premières;
47. invite la Commission à accroître la traçabilité de l'huile de palme importée dans l'Union et à envisager, jusqu'à ce qu'un système de certification unique soit en fonctionnement, d'appliquer différents régimes de droits de douane reflétant plus exactement les coûts réels liés à l'impact environnemental; invite également la Commission à envisager la mise en place et l'application de barrières tarifaires et non tarifaires non discriminatoires fondées sur l'empreinte carbone de l'huile de palme; réclame la pleine application du principe du pollueur-payeur en matière de déforestation;
48. invite la Commission à définir clairement les sanctions applicables en cas de violation, tout en maintenant des relations commerciales avec les pays tiers;
49. demande à la Commission, à cet égard, de proposer à l'Organisation mondiale des douanes (OMD) une réforme de la nomenclature du système harmonisé (SH) qui permettrait de faire la distinction entre l'huile de palme certifiée durable, d'une part, et l'huile de palme non durable et ses dérivés, d'autre part;

(...)

Document n°3 - Plan Climat (Extrait)

Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, a présenté le 6 juillet 2017 le Plan Climat du Gouvernement. Préparé à la demande du Président et du Premier ministre, il mobilise l'ensemble des ministères, sur la durée du quinquennat, pour accélérer la transition énergétique et climatique et la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Le Plan Climat présente la vision et l'ambition du Gouvernement pour poser les bases d'un nouveau modèle de prospérité, plus économe en énergie et en ressources naturelles, et saisir les opportunités offertes en termes d'innovation, d'investissement et de création d'emplois. Il propose un changement profond pour les principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre : bâtiment, transport, énergie, agriculture et forêt, industrie et déchets. La solidarité avec les plus vulnérables et les plus modestes, au Nord comme au Sud, est un fil rouge pour l'ensemble des actions prévues par le plan, pour ne laisser personne de côté et apporter des solutions à tous.

Il constitue un programme d'actions pour tout le quinquennat, qui mobilise l'ensemble des ministères concernés sous l'impulsion du Président de la République et du Premier ministre : à cette fin, il comprend des mesures précises mais il définit aussi les grandes orientations d'action qui seront mises en œuvre dans les mois qui viennent, et qui feront l'objet d'une concertation avec les parties prenantes. La co-construction et la contractualisation avec les collectivités territoriales, les secteurs économiques concernés et la société civile seront recherchées dans tous les domaines.

AXE 15. METTRE FIN À L'IMPORTATION EN FRANCE DE PRODUITS CONTRIBUANT À LA DÉFORESTATION

Au-delà de son engagement pour la gestion durable de ses forêts, en métropole comme en Guyane, la France a rejoint un certain nombre d'initiatives visant à réduire l'impact sur la déforestation de sa consommation de produits forestiers ou agricoles (bois, huile de palme, soja, coton, hévéa, cacao) : déclarations d'Amsterdam, de New York, qui visent des approvisionnements 100 % durables. Concernant la biomasse utilisée comme énergie, une révision de la directive sur les critères de durabilité des biocarburants est en cours d'élaboration : la France soutiendra une approche ambitieuse.

Les entreprises françaises figurent parmi les premiers acheteurs de commodités forestières et agricoles, elles ont donc une responsabilité particulière. Pour aller plus loin et parvenir à mettre fin à la déforestation importée en France, nous publierons d'ici mars 2018 une **stratégie nationale pour mettre fin à l'importation de produits forestiers ou agricoles importés contribuant à la déforestation** – y compris le changement d'affectations des sols indirect – contenant des propositions de nature réglementaires, fiscales, des engagements volontaires, des bonnes pratiques et des modifications de la commande publique. La France assurera la présidence des Déclarations d'Amsterdam au premier semestre 2018 et jouera un rôle moteur pour promouvoir un tel engagement à l'échelle européenne.

EU's Renewable Energy Directive & its impact on Palm Oil



Document n°4

Updated: 24 April 2018

Fact Sheet

On 17 January 2018, European Parliament voted on the revision of the Renewable Energy Directive (RED). The European Parliament seeks that the contribution from biofuels and bioliquids produced from palm oil shall be zero from 2021 for the purpose of calculating Member State's gross final consumption of energy from renewable energy sources.

This first reading vote is part of the **ordinary legislative procedure** which starts with a legislative proposal from the European Commission and consists of up to three readings. The text can still undergo significant changes before the co-legislators (Council of the EU and the European Parliament) agree on a text and adopt legislation jointly.

To follow the **state of play of this file**, access <http://bit.ly/2016-0382-COD>.

Why does the EU want to reduce the proportion of biofuels in its count towards the renewable energy targets?

The exclusion of conventional biofuels reflects the growing evidence that they do not contribute towards achieving greenhouse gas emission savings due to the issue of indirect land-use change (ILUC).

ILUC occurs when the cultivation of crops for biofuels displaces traditional production of crops for food and feed purposes. This additional demand increases the pressure on land and can lead to the extension of agricultural land into sensitive areas such as forests, wetlands and peatlands, causing massive greenhouse gas emissions eliminating the direct emission savings of crop-based biofuels.

What does the European Parliament vote mean for Indonesia?

The **vote** by the European Parliament does **not** mean that the EU has adopted a **final decision**. It is one step in a complex legislative procedure.

The European Parliament has **not** voted in favour of a ban of palm oil-based biodiesel. Instead it has voted in favour of excluding biofuels produced from palm oil from being counted towards the EU Renewable Energy targets. This would by no means limit the amount of biofuels from palm oil that can be produced or imported and consumed in the EU.

"The vote of the European Parliament is a step in a complex legislative procedure. It aims at progressively replacing food-based biofuels by more advanced ones for the purpose of accounting progress towards our domestic renewable energy targets.

Palm oil has been singled out by the European Parliament as having a major impact on greenhouse emissions. Work will continue towards achieving an agreement with no discrimination among biofuels, as proposed by the European Commission and supported by the Council of Ministers.

The vote of the European Parliament is not the EU final position. The EU market remains open to palm oil as shown by the increase of our bilateral trade in more than 30% in 2017."

Vincent Guérend
EU Ambassador
to Indonesia

EU's Renewable Energy Directive & its impact on Palm Oil



On 30 November 2016, the European Commission proposed to recast (revise) the Renewable Energy Directive to reduce the carbon footprint of the transport sector. In that text, the European Commission proposed that:

- The share of crop-based biofuels that could count towards the EU renewable energy target would gradually decrease to 3.8% by 2030. This limitation by no means restricts the amount of fuel that can be produced or consumed. A gradual reduction of conventional crop-based biofuels and increase of advanced biofuels will promote the development and deployment of innovative advanced renewable fuels and at the same time provide farmers and producers of conventional crop-based biofuels with sufficient time to adjust.
- All crop-based biofuels would be treated equally: No discrimination against palm oil.
- Waste and residue use in biofuel production is incentivised. The palm oil industry would benefit from that as palm oil mill effluents and empty palm fruit bunches (both residues from processing palm oil) are included in the list of products to count as advanced biofuels in the RED revision proposal.

Palm oil imports to the EU are increasing:

- EU palm oil imports from Indonesia (over €2.4 billion/ year) increased by 27 % in 2017, compared to the same period in 2016, making the EU the second-biggest importer of Indonesian palm oil after India.
- EU tariffs are low (0 to 10.9%) in comparison with other export markets
- There are no trade barriers or discriminatory legislation towards palm oil.

See Palm Oil Fact Sheet (EN/ID) on our website: <http://bit.ly/EUonPalmOil>

L'Europe trouve un accord sur les énergies renouvelables

Le compromis porte à 32 % leur part dans la consommation européenne en 2030, contre 27 % proposés au départ par la Commission.

LE MONDE | 14.06.2018 à 11h21 | Par Cécile Ducourtieux (Bruxelles, bureau européen) et Simon Roger

Enfin quelques bonnes nouvelles venues de Bruxelles : dans la nuit de mercredi 13 à jeudi 14 juin, à l'issue d'une ultime séance de négociations clôturant cinq mois d'intenses tractations, les représentants du Parlement européen et ceux du Conseil (les Etats membres) sont enfin parvenus à un accord sur un texte majeur : la révision de la directive sur les énergies renouvelables. En revanche, ils ont échoué à s'entendre sur une version finale de la directive concernant l'efficacité énergétique.

Ces deux textes déclinent l'accord de Paris sur le climat en objectifs concrets pour les Etats de l'Union, et visent une stabilisation de la consommation énergétique (directive « efficacité » énergétique) et une progression substantielle de la part des renouvelables dans cette consommation (directive « renouvelables ») d'ici à 2030. Le compromis concernant les renouvelables est allé au-delà de la copie de départ de la Commission européenne – qui ne proposait qu'un modeste objectif de 27 % dans la consommation européenne en 2030 – portant l'ambition à 32 %, avec une clause de revoyure en 2023.

Les négociateurs se sont aussi entendus sur un objectif de 14 % de renouvelables dans le transport et, autre point sensible, ils ont acté un gel, au niveau atteint en 2020 à partir de cette date, de l'usage des agrocarburants de première génération (biodiesels, bioéthanol), avec un plafond à respecter de 7 % d'agrocarburants au maximum dans la consommation globale.

Pour ce qui est de l'huile de palme, dont les cultures extensives sont les causes d'une alarmante déforestation en Asie du Sud-Est, le Parlement européen a dû céder sur ses ambitions initiales. Ces produits ne seront pas interdits dès 2021 comme il le réclamait, mais leur usage devra être gelé au niveau de 2019, avec une diminution progressive à partir de 2023 pour une interdiction totale prévue à l'horizon 2030.

La commission n'aura aucun moyen de sanctionner les capitales

Les Etats membres avaient manifestement le souci de protéger les intérêts des industriels et des agriculteurs déjà engagés dans cette filière. Et prévenir les risques de recours à l'Organisation mondiale du commerce des gros producteurs, Indonésie et Malaisie. « Le plus important est d'avoir un signal politique clair : on va vers la fin des agrocarburants à base d'huile de palme et de soja », a réagi le député vert luxembourgeois Claude Turmes.

En pratique, l'objectif de renouvelables n'étant pas contraignant, c'est la Commission qui vérifiera si les Etats respectent leurs promesses, afin qu'au niveau de l'Union le cumul de leurs engagements permette d'atteindre l'objectif commun. Problème : l'institution aura certes la possibilité d'émettre des « recommandations » aux capitales, mais aucun moyen de les sanctionner.

Les discussions sur ce dossier étaient jusqu'à présent très laborieuses, l'Union européenne (UE) affichant de profondes divisions entre des pays avancés dans le déploiement des solutions renouvelables, ceux du Nord notamment, et des nations d'Europe centrale. Mais les changements de gouvernement en Espagne et en Italie ont créé une dynamique positive nouvelle dans les négociations.

Changement de pied de l'Allemagne

A Madrid, Teresa Ribera, qui s'est vu confier le 8 juin le portefeuille de la transition énergétique, s'est affichée dans le camp des progressistes dès le 11 juin, lors d'un conseil des ministres européens de l'énergie, aux côtés du Portugal, de la Suède, du Luxembourg, des Pays-Bas et de la France. Idem pour l'Italie où Sergio Costa, un proche du Mouvement 5 étoiles, est chargé de l'environnement. Les eurodéputés de ce parti « antisystème » se sont montrés très progressistes sur les questions environnementales à Strasbourg.

En revanche, le changement de pied de l'Allemagne a surpris : le pays est passé dans le camp des réticents. Chargé à la fois de l'économie et de l'environnement, le ministre conservateur Peter Altmaier (un très proche de la chancelière Angela Merkel) a qualifié d'« irréalisables » les objectifs de l'UE en termes de renouvelables au conseil du 11 juin.

« Ce chiffre de 32 % est un premier pas important pour débloquer les objectifs de transition énergétique de l'Union, estime Neil Makaroff, responsable Europe au sein du Réseau Action Climat (RAC), mais il reste insuffisant par rapport à ce qu'il est nécessaire de faire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre comme le prévoit l'accord de Paris. » Selon une projection récente de la Commission, un objectif de 33 % sur les renouvelables et du même pourcentage sur l'efficacité énergétique permettrait à l'UE de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 46 % d'ici à 2030, déjà plus que l'engagement actuel des Vingt-Huit, fixé à 40 %.

La directive « renouvelable » doit désormais être formellement validée par le Parlement et le Conseil. Et les négociateurs de Bruxelles ont prévu de se revoir dans les prochains jours pour tenter un accord sur la directive « efficacité énergétique ». Le temps presse : il est prévu que les deux textes entrent en force au 1er janvier 2021.

Le blocage des raffineries levé

Ayant obtenu des avancées sur leurs revendications, les agriculteurs ont levé mercredi 13 juin leurs blocages de raffineries et de dépôts de carburants, organisés depuis dimanche à l'appel de la FNSEA et des Jeunes Agriculteurs (JA). « Il y a eu des points d'avancée, des points de déception et des engagements à travailler plus », a expliqué la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert. Les agriculteurs protestaient contre l'importation de produits agricoles, et plus particulièrement de l'huile de palme, qui ne respectent pas, selon eux, les normes françaises et européennes. Les agriculteurs ont obtenu « des éléments écrits sur le pourquoi de ces distorsions » de concurrence et des éléments sur « des accords scélérats qui se multiplient », ainsi que des garanties d'un étiquetage sur davantage de produits « qui informe et protège les consommateurs », a indiqué M^{me} Lambert. Un comité de rénovation des normes en agriculture se réunira le 13 juillet prochain.

**Union européenne - Directive
énergies renouvelables : la France
salue les progrès dans la négociation
- Communiqué de presse du
ministère de la transition écologique
et solidaire
(Paris, 14 juin 2018)**

La France salue les progrès intervenus, cette nuit, entre le Parlement européen et le Conseil, dans le cadre de la négociation sur les énergies renouvelables qui vise à définir les objectifs de l'Union européenne à l'horizon 2030.

Ceux-ci s'inscrivent dans la logique des positions soutenues par la France dans le cadre du Conseil des ministres de l'énergie du 11 juin et portée par Brune Poirson.

Une hausse de l'objectif de développement des énergies renouvelables en 2030

Les négociations en cours s'orientent vers un objectif de 32% d'énergies renouvelables en 2030, supérieur à celui adopté en 2014 à savoir de 27%. Cet objectif pourra être en outre revu à la hausse dès 2023. L'Europe s'engage ainsi résolument dans la transition énergétique.

Pour Brune Poirson, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la transition écologique et solidaire, "en augmentant son objectif d'énergies renouvelables, l'Europe agit conformément à l'esprit de l'accord de Paris, qui recommande de relever son niveau d'ambition pour accélérer la lutte contre le changement climatique".

Des dispositions pour lutter contre la déforestation dans le domaine des biocarburants

Des progrès ont aussi été réalisés dans le domaine des transports, puisque les négociations s'orientent vers un plafonnement dès 2019 de la consommation de ces matières premières contribuant à la déforestation puis de réduire et d'éliminer la consommation des matières les plus impactantes, ce qui permettra de mettre un terme à la déforestation importée. Ce compromis doit désormais encore être validé par les Etats membres le 27 juin.

Cet accord permet de traiter sur des critères scientifiques et sans discrimination, l'ensemble des biocarburants produits à partir de matières premières présentant un fort risque de déforestation. Ces critères seront définis par la Commission et devront permettre de distinguer, dans la production de biocarburants, les matières premières particulièrement émettrices de CO2 et générant de la déforestation, du reste des productions oléagineuses pour les biocarburants.

Pour Nicolas Hulot, ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, "cette avancée montre notre cohérence, puisque nous fixons l'objectif de ne plus importer de matière première pouvant conduire à la déforestation importée à l'horizon 2030. Ce texte permettra de différencier clairement les produits en fonction de leurs émissions de gaz à effet de serre, et donc d'éviter de remplacer du pétrole par des produits ayant un impact dévastateur sur le climat et la biodiversité. L'objectif de ne plus importer de produits comme le soja ou l'huile de palme, s'ils contribuent à la déforestation, est totalement cohérent avec la déclaration de New York sur les forêts, dans laquelle nous nous étions engagés dès 2014, aux côtés de pays comme l'Indonésie, à stopper totalement la déforestation en 2030".

Huile de palme : ce que prépare la France contre la déforestation

Le Journal du Dimanche, 25 juin 2018

Le gouvernement doit présenter d'ici la fin juillet sa Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI). Avec du retard sur le calendrier. Les ONG attendent notamment des engagements sur les agrocarburants.

Le 6 juillet 2017, en présentant son plan Climat, Nicolas Hulot annonçait vouloir "mettre un frein définitif à la déforestation importée en France. C'est-à-dire à l'importation des produits forestiers ou agricoles contribuant à la déforestation dans le monde, notamment en Amazonie, en Asie du sud-est et dans le bassin du Congo. Parmi eux : l'huile de palme ou encore le soja. "Nous publierons d'ici mars 2018 une stratégie nationale pour mettre fin à l'importation de produits forestiers ou agricoles importés contribuant à la déforestation", affirmait alors le ministre de la Transition écologique.

C'est finalement en juillet, avec plusieurs mois de retard, que cette Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI) devrait être entérinée. Selon un document de travail daté du 18 juin que le JDD a pu consulter, la SNDI "mettra en œuvre des actions visant à mettre fin en 2030 à l'importation de produits forestiers ou agricoles non durables contribuant à la déforestation". "Des feuilles de route par pays, ou région exportatrice, seront établies d'ici mi-2019", précise le texte, qui indique aussi que la France "soutient l'élaboration d'ici 2020 d'un plan d'action européen". Le "taux de diffusion des labels de certification" sera également "étendu" et l'Hexagone cherchera à "accroître son autonomie protéique". Sur une vingtaine de pages, le document fixe 27 mesures réparties en cinq grands chapitres, dits "orientations".

"Le gouvernement semble avoir compris le problème de la déforestation importée. Hélas, le texte reste très flou et bien trop fébrile en ce qui concerne les mesures concrètes à mettre en œuvre pour s'y attaquer réellement", juge pour sa part Clément Sénéchal, chargé de campagne forêts chez Greenpeace France, qui regrette qu'il n'y ait "rien de réglementaire, rien de contraignant". Dans son viseur : les agrocarburants. "Alors que Nicolas Hulot a reconnu qu'il y avait un problème avec ceux de première génération, le texte fait comme s'il n'était question que de standard de durabilité et de certification", regrette-t-il. "La SNDI aurait dû aller plus loin" sur ce point, approuve Julie Marsaud. "Les mesures réglementaires et fiscales manquent", ajoute-t-elle, tout en comptant sur l'articulation avec d'autres initiatives. "Il faudrait que soit écrit : la France va adopter une stratégie pour sortir des agrocarburants de première génération", ajoute de son côté Clément Sénéchal.

Une consultation publique en juillet

Surtout que la France assure au premier semestre 2018 la présidence des "Déclarations d'Amsterdam" - signées en 2015 et regroupant sept pays (Danemark, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Norvège et Grande-Bretagne) - qui soutiennent une chaîne de production entièrement durable pour l'huile de palme et la fin de la déforestation à l'horizon 2020. Une réunion doit d'ailleurs se tenir à Paris mercredi. Passer par l'Europe pour avancer sur le sol français? "La stratégie de Nicolas Hulot, c'est : je perds des arbitrages au niveau français, j'essaie de contourner le problème au niveau européen. Ça va créer des effets et je vais sauver la face au niveau national", résume un associatif.

L'Union européenne - via le "trilogue" (Parlement européen, Conseil et Commission) - a justement conclu mi-juin un accord fixant à 32% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'ici à 2030, soit davantage que la proposition initiale (27%). D'autre part, les agrocarburants les plus nocifs - issus d'huile de palme, de soja ou de colza - devront être progressivement éliminés d'ici 2030.

En France, la Stratégie nationale de lutte contre la déforestation (SNDI) doit encore passer quelques étapes. Comme sur le projet de loi biodiversité, une consultation publique a été annoncée ; mais aucune date n'a été pour l'heure officialisée. Côté ONG, on s'attend à ce qu'elle débute aux alentours de l'avis du Conseil national de la transition écologique (CNTE) attendu pour le 12 juillet. Avant ensuite d'être entérinée lors d'un comité interministériel d'ici la fin juillet. Un calendrier jugé "ambitieux".

Dossier « pays » sur l'Indonésie

« Relations économiques

Nos échanges commerciaux avec l'Indonésie (part e marché de 1% en 2016) évoluent de façon positive depuis 2013 et s'élèvent à 3,9 Mds € en 2016 avec un excédent commercial pour la France de l'ordre de 814 M€ pour la troisième année consécutive (410 M€ en 2015). Les exportations françaises vers l'Indonésie (2,4 Mds €) sont largement dominés par le secteur des matériels de transport (70 % du total). La présence économique française dans le pays s'appuie sur quelques grands groupes tels que Total, l'Oréal, Alstom ou Michelin. 170 entreprises françaises (dont Danone, Carrefour et Accor) emploient près de 40 000 personnes. Des perspectives existent notamment dans le développement des infrastructures et des transports, ainsi que dans l'armement. Le stock des investissements français s'élevait à 2,5 Mds € en 2015 (3^e investisseur européen). L'Indonésie est notre 57^e partenaire commercial et notre 18^e excédent. »

Dossier « pays » sur la Malaisie

« Relations économiques

En 2016, nos échanges économiques ont atteint 3,7 Mds €, hors matériel militaire (la Malaisie est notre 5^e partenaire commercial en ASEAN). Nos ventes ont progressé de près de 8% en un an, principalement dans le domaine aéronautique (49% de nos exportations en 2016), tandis que nos importations restent relativement stables, à hauteur de 2,2 Mds € (déficit commercial de 638 M€). La Malaisie constitue, en 2016 notre 27^{ème} déficit commercial dans le monde, et notre taux de couverture est de 70 %.

La présence économique française est significative avec 270 filiales implantées, (représentant un chiffre d'affaires cumulé de 4 Mds € en 2015), 26 000 emplois directs et un stock d'investissements directs d'environ 1 Md €. Les entreprises françaises sont particulièrement performantes dans nos principaux secteurs exportateurs mais aussi dans le secteur financier et les transports terrestres. »

The France Defense backlog stood at EUR 2,687 million compared to EUR 2,693 million as of December 31, 2016. In particular, this includes 31 Rafale.

The Defense Export backlog stood at EUR 13,311 million, compared with EUR 14,466 million at December 31, 2016. It includes in particular 36 Rafale India, 24 Rafale Qatar, and 10 Rafale Egypt.

5.2.4 Net income

Net income for 2017 was EUR 310 million, compared to EUR 257 million in 2016.

In 2018, the personnel will receive EUR 94 million from profit-sharing and incentives tied to 2017 results, including:

- profit-sharing: EUR 74 million
- incentive plans: EUR 20 million

These amounts represent 20% of salaries received in 2017. Under a formula identical to the mandatory legal participation, employees would not have received any profit-sharing for 2017.

5.2.5 Allocation of earnings

If you approve the accounts for FY 2017, we propose that you allocate the net earnings for the year, which is EUR 309,500,038.62, increased by the retained earnings from previous fiscal years? i.e. EUR 2,012,726,364.44 and reduced by the amount of EUR 48,908.80 allocated to the legal reserve and dividends applied to shares other than treasury shares ^(*) to the retained earnings balance.

() The amount of dividends which, in accordance with the provisions of the 4th paragraph of Article L. 225-210 of the French Commercial Code, may not be paid in relation to the treasury shares held by the Company, shall be reallocated to the Retained Earnings item.*

5.2.6 Five-year results summary

The Dassault Aviation five-year summary is shown in Note 33 to the annual financial statements.

5.2.7 Tax consolidation

Our Company opted for the tax consolidation scheme in 1999. Since January 1, 2012, the Group's tax consolidation scope includes Dassault Aviation, Dassault Aéro Service and Dassault Aviation Participations. A tax integration agreement, tacitly renewable for five-year periods, was signed with these companies.

5.3 RISK MANAGEMENT

The risks and uncertainties to which the Company is exposed are the same as those outlined regarding the Group in Chapter 2 above, since the Parent Company plays a predominant role within the scope of consolidation.

5.4 TERMS OF PAYMENT

In application of the law, Dassault Aviation implemented the necessary procedures to assure payment to its suppliers at EOM (End-Of-Month) +45 days. As of December 31, the composition of trade payables inclusive of all taxes was as follows, by due date, in EUR millions:

Due date	2017	2016
Due at year-end	14.3	10.9
As of mid-January	88.5	88.3
As of end of January		-
As of mid-February	2.7	-
As of end of February		-
other (fixed assets)	5.4	6.3
TOTAL	110.9	105.5

As of December 31, 2017, the composition of unpaid past-due invoices received by the balance sheet date was as follows (in EUR millions, VAT excluded):

	1 to 30 days	31 to 60 days	61 to 90 days	91 days and over	Total
Late payment branches					
Number of invoices involved	674				
Total amount of invoices involved (before VAT)	2.9	1.9	0.6	7.8	13.2
% of FY purchases (before VAT)	0.10%	0.07%	0.02%	0.26%	0.44%
Contractual payment periods: EOM +45 days					

Directors' Report

2018 outlook

A new French Military Procurement Law 2019-2025 was presented at the beginning of the year. It gives to the Company outlooks until 2030 (F4 standard to improve the Rafale capabilities, resumption of deliveries of the 4th Rafale batch and, in 2023, a new batch of 30 additional Rafale, Maritime Surveillance, MALE, Future Combat Air System, upgrade of the airborne component).

There are many strategic challenges in 2018:

- obtain qualification of the F3-R standard,
- conclude a contract for the Rafale F4 standard,
- sign with France the CUGE order for the Epicure mission Falcon,
- contribute in the definition of the proposal for a contract to launch the MALE program by the end of 2018,
- pursue nEUROn development and tests (additional batch of works),
- launch technico-operational studies to define the roadmap for the airborne warfare of the future,
- conclude with United Arab Emirates the upgrade of their Mirage 2000-9,
- continue promotion and sale of our Falcon and Rafale,
- perform the Falcon and Rafale contracts in terms of quality, time and cost objectives,
- pursue our efforts in fleet support, key to customers' loyalty,
- develop the Falcon 6X,
- design and engineer the future Falcon,
- make the start of the "Make in India" industrial line successful, from the production of the very first parts,
- ensure good execution of the Transformation Plan,

In 2018, the Group forecasts to deliver 40 Falcon, the Company having reacted to the past years' market weakness with a conservative management leading to a production rate ramp-down, and 12 Rafale (9 Export and 3 France). Net sales for 2018 should be close to 2017's.

The Board of Directors would like to express its thanks to all the personnel for their dedication, efficiency and skills in executing our programs.

The Board of Directors



Document 10 : Extrait du site internet du consortium "Rafale International" pour la promotion du Rafale en Malaisie.

A SMART PARTNERSHIP APPROACH

The Rafale International offer includes an unmatched Industrial and Commercial Cooperation Programme in line with the ETP priorities, addressing most of NKEA's sectors.

A LONG HISTORY OF COOPERATION WITH MALAYSIAN PARTNERS

For many years, Rafale International companies have developed successful cooperations and businesses in the Defense and Aerospace sectors, making Malaysia a key partner on their export markets.

Thales has been in Malaysia for more than 30 years in aerospace, defense, transport and security domains and employs 120 persons. Thales has a long term fruitful partnership history with Malaysian industries (JV with Sapura in radio communication, Celestica Kulim as a key worldwide avionic subcontractors,...).

Dassault Aviation is operating a permanent commercial office in Kuala Lumpur, in charge of marketing and sales of Falcon business aircraft on the regional market.

Safran Group is present in Malaysia in the domains of MRO and biometrics and security systems. Safran Group has chosen Malaysia to host its third worldwide factory dedicated to aerospace carbon brakes.

A BOOST FOR THE LOCAL INDUSTRY

The Industrial and Commercial Cooperation Programme is an outstanding opportunity to re-inforce long-term and large-scale strategic partnership between Rafale companies and Malaysian industrial partners.

Rafale International is offering a large and complete package of technological and industrial cooperation, allowing Malaysian partners, large companies as well as SMEs, to become part of its whole supply chain, via the manufacturing of strategic Rafale components or through participation in other aeronautical applications such as Dassault Aviation business jets, Snecma (Safran Group) civil engines and Thales.

This cooperation will create a significant number of sustainable jobs during the coming decades and will reinforce Malaysian capacities to address new markets and business opportunities.

To settle the foundation of this wide programme, Rafale International is working with Malaysian companies, public and private entities, covering areas of activities as varied as component design, composite manufacturing, system integration, health, agriculture, cities infrastructure, biomass, etc..

A UNIQUE OPPORTUNITY FOR THE ACADEMIA SECTOR

Human capital and technological development is a permanent concern of Rafale International. In this perspective, a large educational and scientific programme will be proposed in cooperation with our academic partners, in line with Malaysian Government top priorities.

France says Indonesia signs tentative deal to buy A400M

PARIS, March 29 2017 (Reuters) - Indonesia has signed a letter of intent to buy Airbus A400M military aircraft, the office of French President Francois Hollande said on Wednesday.

The provisional agreement was signed during a visit by Hollande to Indonesia and covers an unspecified number of aircraft, according to a list of deals issued by his office.

If completed, it would provide the troubled European military programme with a second export customer after Malaysia.

A previous deal to export A400M airplanes to South Africa was cancelled in 2009. Chile was also at one time seen as an export partner for the aircraft, which has run into billions of euros of cost overruns and years of development delays. (Reporting by Cyril Altmeyer, Tim Hepher; editing by Alexander Smith)

Document n°12 : Présentation des intérêts de Thales en Indonésie – site internet du groupe

AEROSPACE INDUSTRY : (...) In the area of Air Traffic Management, Thales has installed close to 50% of Indonesia's infrastructure, supplying Air Traffic control centres, radars and nav aids. In January 2016, Thales successfully upgraded the Air Traffic Management system in Makassar, Indonesia, to the TopSky-ATC system. The upgraded programme includes extensive training to increase operator skills and confidence when using the system, making the Makassar system in line with global best practice and standards for air traffic management.

SPACE INDUSTRY: Thales continues to set the global standard for telecommunications satellites. (...) In 2014, Thales was awarded the contract to supply a new telecommunications satellite, the Telkom-33S to PT. Telekomunikasi Indonesia Tbk (PT Telkom), the only state-owned telecommunications enterprise and network service provider in Indonesia. This satellite will increase PT Telkom's C-band capacity in Indonesia and South East Asia, and offers high-definition television (HDTV) and remote GSM/Internet services in Ku-band throughout Indonesia. Thales is charged with the design, construction, testing and in-orbit delivery of the satellite. Thales will also take charge of the launch and early orbital positioning phase (LEOP) and in-orbit tests (IOT), as well as supply control centre components and training of a team of engineers on-site.

DEFENCE INDUSTRY: Thales has a leading position in the naval defence segment, having been the appointed supplier of combat systems for all warships in service with the Indonesian Navy for close to 40 years. Thales has supplied and integrated the naval combat electronics for four Sigma-class corvettes and is also the supplier and integrator of the naval mission systems for the current Indonesian PKR Frigate program.

In maritime surveillance and patrol, Thales was selected by the Indonesian Air Force and Navy to supply its integrated Amascos systems for CN-235 and NC-212 aircraft.

Thales is an established supplier to the Indonesian Army for comint systems and thermal cameras.

In November 2013, Thales signed a contract for the delivery and installation of a full mission systems suite for the two PKR class vessels under construction by the Dutch shipyard Damen Schelde Naval Shipbuilding for the Indonesian Navy.

Thales has a strong position in air defence and has long been the appointed supplier of surveillance radars to the Indonesian Air Force.

In January 2014, Thales signed a contract with the Indonesian Ministry of Defence for ForceSHIELD, Thales's integrated Advanced Air Defence system. In addition to the supply of STARStreak short-range air defence missiles, the system comprises CONTROLMaster200 radar and weapon coordination systems, RAPIDRanger mobile weapon systems and Lightweight Multiple Launchers (LML), as well as associated communications, training and support equipment.

In June 2016, a first Memorandum of Understanding was signed between Thales and local Indonesian partners, PT LEN and PT Pindad, to jointly design an Indonesian military vehicle mission system aimed at reinforcing the operational capabilities of armoured vehicles for the Indonesian armed forces. Thales is also collaborating closely with PT Pindad as they develop Indonesia's first Mine-Resistant Armoured Vehicle, known as Sanca, based on the Thales Bushmaster design.

Document n°13 :

Total s'engage pour une diversification responsable des approvisionnements de sa bio-raffinerie de La Mède

16/05/2018

Communiqué de presse

Paris - Total a reçu ce jour l'arrêté d'autorisation d'exploiter sa future bio-raffinerie de La Mède, étape importante du projet de transformation du site débuté en 2015 et dont le démarrage est prévu à l'été 2018.

La Mède est autorisée à utiliser jusqu'à 450 000 tonnes d'huile végétale brute dans le cadre de son approvisionnement. Total a pris note de l'émotion suscitée par les informations, erronées, selon lesquelles l'huile de palme brute représenterait jusqu'à 450 000 tonnes par an, soit près de 70%, de l'approvisionnement du site. Cette confusion entre huile végétale et huile de palme conduit Total à préciser son plan d'approvisionnement tel qu'il ressort du dialogue avec le Ministère de la Transition écologique et solidaire et sur lequel il s'engage.

La bio-raffinerie disposera d'une capacité de traitement annuel de 650 000 tonnes. Elle s'approvisionnera à hauteur de **60 à 70 % d'huiles végétales brutes** d'origines aussi diverses que le colza, le tournesol, le soja, la palme, le maïs ou de nouvelles plantes du type carinata. Le site traitera également **30 à 40 % de graisses animales, d'huiles alimentaires usagées et d'huiles résiduelles** (huiles issues de déchets et de l'industrie papetière), cette part ayant vocation à augmenter au fil des années en fonction de la disponibilité de ces ressources alternatives.

Dans le cadre d'un dialogue positif avec le Ministère de la Transition écologique et solidaire, Total a décidé de s'engager dans une démarche de progrès continu et **prend l'engagement de limiter l'approvisionnement en huile de palme brute à un volume inférieur à 50 % des volumes de matières premières qui seront traitées sur le site, soit au plus 300 000 tonnes par an.** Cet engagement a été rendu possible grâce aux efforts réalisés pour développer et favoriser l'utilisation de produits issus de l'économie circulaire et notamment le recyclage de graisses animales qui pourront représenter au moins 100 000 tonnes par an du plan d'approvisionnement du site, un volume plus élevé que ce qui était envisagé à l'origine du projet. Total marque ainsi sa sensibilité aux enjeux de déforestation.

Par ailleurs, pour ce qui concerne les critères de durabilité de l'huile de palme brute, Total s'est engagé à promouvoir un label de certification durable de haute qualité auprès de l'Union Européenne de type ISCC¹ (ou de tout autre certification équivalente reconnue par la Commission Européenne).

A cette fin, Total a mis en place une équipe dédiée qui s'assurera du respect par l'ensemble de la chaîne logistique des critères de durabilité, et en particulier que l'approvisionnement soit issu de producteurs certifiés RSPO².

La plateforme de La Mède :

La plateforme de La Mède accueillera, à l'été 2018, la première bio-raffinerie française de taille mondiale grâce à un investissement de 275 millions d'euros. Elle produira 500 000 tonnes par an de biodiesel.

La plateforme de La Mède emploiera à terme 250 collaborateurs et comprendra en outre quatre autres activités majeures – en plus de la bio-raffinerie :

- **un dépôt pétrolier** d'une capacité de stockage de 1,3 million de m3 par an qui est en activité depuis avril 2017 ;
- **un centre de formation international** sur installations réelles capable d'accueillir 2 500 stagiaires par an qui a ouvert ses portes en octobre 2017 ;
- **une ferme solaire de 8 MW**, raccordée au réseau depuis le 14 décembre 2017 ;
- **une unité de production d'AdBlue** de 50 000 m3, un additif qui réduit les émissions d'oxyde d'azote des poids-lourds, qui entrera en production en juillet 2018.

La transformation de la plateforme de La Mède s'inscrit dans une dynamique d'avenir, en phase avec la volonté du groupe Total de prendre une part active au développement des énergies renouvelables et de l'économie circulaire.

Et si l'huile de palme compromettait les chances du Rafale en Malaisie

Publié le 08/03/2018 À 09H52 (L'USINE NOUVELLE)

Le souhait du Parlement européen d'interdire l'usage de l'huile de palme dans les agrocarburants provoque toujours l'ire de la Malaisie, qui fait désormais planer la menace d'en tenir compte dans le cadre du renouvellement de sa flotte militaire... Au risque d'écarter le Rafale au profit de son concurrent britannique.

Dassault Aviation aurait-il du souci à se faire ? En Malaisie, lors d'un point devant le Parlement, le ministre malais de la Défense, Hishammuddin Hussein, a rappelé que le Britannique BAE Systems était toujours dans la course dans le cadre du projet de renouvellement de la flotte vieillissante de chasseurs de combat du pays. *"Comme vous le savez, les avions de chasse que les Français proposent, le Rafale, sont également en compétition avec les Britanniques qui ont quitté l'Union européenne. Ils doivent donc en tenir compte"*, a-t-il affirmé, selon Reuters.

Derrière ces considérations militaires, se cache un enjeu commercial pour la Malaisie, celui de l'exportation de l'huile de palme, dont elle est le deuxième producteur mondial derrière l'Indonésie. Or en janvier dernier, le Parlement européen a émis le souhait d'interdire, à compter de 2021, l'huile de palme dans la composition des agrocarburants – la mesure peut encore évoluer selon l'avancement du processus entre le Parlement, le Conseil européen et la Commission européenne. Or, l'Union européenne représente 15,2% des exportations malaisiennes d'huile de palme. *"Ceux qui veulent avoir des relations bilatérales solides avec nous ne doivent pas isoler les considérations économiques séparément des autres enjeux, surtout quand il s'agit de la défense"*, a ajouté Hishammuddin Hussein.

Depuis plusieurs années, la Malaisie hésite entre le Rafale et l'Eurofighter Typhoon, construit par un consortium européen incluant BAE Systems. *"C'est la préparation des élections en Malaisie, l'huile de palme est un sujet qui n'est pas dépendant de ce que nous faisons ici mais qui peut impacter politiquement les relations entre plusieurs pays"*, a indiqué ce jeudi le PDG de Dassault Aviation, Eric Trappier. Il y a quelques semaines, les autorités malaisiennes avaient de nouveau brandi la menace de rétorsions commerciales envers les pays qui entraveraient le commerce de l'huile de palme, régulièrement critiquée pour ses impacts environnementaux.

Huile de palme : l'Indonésie pousse l'UE à revoir à la baisse ses normes

Par latribune.fr | 16/02/2018

L'Indonésie, premier producteur mondial d'huile de palme, pousse l'Union européenne à abandonner l'application de normes environnementales strictes pour cette industrie accusée de contribuer à la déforestation, selon des documents obtenus par l'AFP.

La controverse ne retombe pas. Jakarta demande à l'Union européenne d'appliquer les normes indonésiennes de développement durable (dont ISPO) - en dépit des préoccupations sérieuses quant à leur crédibilité -, plutôt que la certification européenne plus stricte, proposée en avril dernier par le Parlement européen, selon des documents obtenus par l'AFP. Ces derniers sont estampillés "non destinés à la publication" et pour distribution seulement pour "le besoin de savoir".

Pour Jakarta, il y a une campagne de dénigrement contre l'huile de palme

En outre, l'archipel invite aussi l'UE à prendre des mesures visant à mettre fin aux messages sur l'huile de palme jugés "négatifs" par Jakarta, et aux campagnes contenant des informations "fallacieuses" sur "la santé et/ou l'environnement".

L'UE et l'Indonésie, première économie d'Asie du Sud-Est, sont actuellement dans un cycle de négociations commerciales avec des échanges évalués à quelque 35 milliards de dollars (28 milliards d'euros) par an. Un quatrième et peut-être dernier cycle touchant à de nombreux domaines englobant aussi les investissements et la propriété intellectuelle doit s'ouvrir lundi.

Vers une certification unique de l'huile de palme ?

Le cœur de cette controverse repose en effet sur la volonté de l'Union européenne de créer une "certification unique et obligatoire" n'autorisant que la mise sur le marché européen d'une huile de palme durable. Les certifications de type RSPO, ISPO ou MSPO seraient ainsi, de facto, jugées non conformes.

Signe d'un durcissement sur ce sujet, les eurodéputés avaient également adopté, en avril dernier, une résolution qui invitait la Commission européenne à "prendre des mesures pour faire progressivement cesser l'utilisation dans les biocarburants d'huiles végétales qui entraînent la déforestation, y compris l'huile de palme, de préférence d'ici à 2020."

Inquiétude des producteurs malaisiens

Le 16 janvier dernier, les eurodéputés se sont prononcés, à main levée, pour son "élimination progressive" dans les agrocarburants d'ici à 2021, en s'appuyant sur le constat d'une accélération de la production de cette graisse végétale depuis le début des années 2000, qui est à 46% destinée au secteur des transports.

En réaction, des centaines de producteurs malaisiens d'huile de palme avaient manifesté, prétextant que cette mesure détruirait les moyens de subsistance des populations locales.

(Avec AFP et Reuters)

